

**Le 12 septembre 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 12 septembre 2022, à 19 h 30, à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Le conseiller Jean Allard est absent.

Sept personnes sont présentes.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2022-09-134**

Il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 40<sup>e</sup> Polycourons – école secondaire La Découverte
9. Techni-consultants – surveillance vidange des boues des étangs aérés
10. Reddition de comptes 2021 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
11. La Croix-Rouge canadienne – contribution annuelle
12. Adjudication de contrat – Travaux d'asphaltage rang 7
13. Résolution autorisant le versement de la subvention relative au règlement numéro 2019-09 – promotion à la construction résidentielle
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

Adoptée

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022  
2022-09-135**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 août 2022 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'approuver et d'adopter le procès-verbal pour la séance ordinaire tenue le 15 août 2022, tel que rédigés.

Adoptée

**5. Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

**6. Adoption des comptes payés et à payer  
2022-09-136**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 août 2022;

CONSIDÉRANT que la greffière trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 338 293,37 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 3 septembre 2022 totalisant 85 470,81 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 août 2022 totalisant 24 177,05 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 août 2022 au montant de 103,10 \$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 août 2022 totalisant 228 542,41 \$ et d'en autoriser le paiement par la greffière trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs  
2022-09-137**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu d'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
9259-1403 Québec inc (St-Hubert)		899,10 \$	Repas camp de jour; 30 \$ déjà remb. par Claudia Lacharité
Autobus Aston inc		620,87 \$	Camp de jour - sortie
Boucher Mikael		223,23 \$	Cadeaux Mélina 80,73 \$ / à refacturer aux Loisirs / photo camp 86,58 \$
Boudreault Mélina		2 379,34 \$	Camp de jour
Camping Otamac		320,00 \$	Camp de jour - sortie
Club entrepôt		938,97 \$	À refacturer aux loisirs
CSSDLR		600,00 \$	École – présence parade St-Jean
Évolution jeunesse		385,17 \$	Camp de jour
Le Canadien		597,87 \$	Camp de jour - repas
Loisir sport Centre-du-Québec		459,90 \$	Camp de jour - formation
Ludolettre	RÉSERVE	50,00 \$	Carte Bingo St-Jean
Remboursement activité		45,71 \$	Remboursement activité parents
Veillette Marie-Pier		35,60 \$	Camp de jour

Total	7 555,76 \$
-------	-------------

Adoptée

**8. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 40<sup>e</sup> Polycourons – école secondaire La Découverte  
2022-09-138**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité dans le cadre du 40<sup>e</sup> Polycourons de l'école secondaire La Découverte qui aura lieu le 20 octobre 2022, de 9 h à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du 40<sup>e</sup> Polycourons de l'école secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 20 octobre 2022.

Adoptée

**9. Techni-consultants – surveillance vidange des boues des étangs aérés  
2022-09-139**

CONSIDÉRANT le projet de la Municipalité de vidange des boues de deux étangs aérés sur trois;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que lesdits travaux soient effectués sous la surveillance d'une firme externe afin de garantir la bonne exécution de ceux-ci;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Techni-consultants pour un montant budgétaire de 5 000 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le coût de ce service est déjà prévu dans le règlement d'emprunt relatif à la vidange des boues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu de mandater Techni-consultants pour la surveillance de la vidange des boues des étangs aérés au montant de 5 000 \$, taxes en sus.

Adoptée

**10. Reddition de comptes 2021 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local  
2022-09-140**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 229 241 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée

**11. La Croix-Rouge canadienne – contribution annuelle  
2022-09-141**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une entente avec La Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT que, de septembre 2022 à août 2023, la contribution est de 428,06 \$ pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Carignan et unanimement résolu de défrayer la somme de 428,06 \$ à La Croix-Rouge canadienne à titre de contribution municipale pour la période entre septembre 2022 et août 2023.

Adoptée

**12. Adjudication de contrat – Travaux d’asphaltage rang 7  
2022-09-142**

CONSIDÉRANT la soumission de Pavage Veilleux (1990) inc. afin de finaliser l’asphalte du rang 7 sur 527 mètres soit 557 tonnes métriques pour la somme de 77 840,75 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de procéder auxdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d’adjuger à Pavage Veilleux (1990) inc., le contrat afin de finaliser l’asphaltage du rang 7 pour la somme de 77 840,75 \$, taxes en sus.

Adoptée

**13. Résolution autorisant le versement de la subvention relative au règlement numéro  
2019-09 – promotion à la construction résidentielle  
2022-09-143**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2019-09 qui prévoient le versement d’une subvention lors de la construction d’un nouveau bâtiment résidentiel dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d’Aston a reçu, de l’évaluateur de la MRC Nicolet-Yamaska, suite à la construction de nouvelles résidences, les certificats d’évaluations suivants :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Évaluation</u>
Sébastien Charbonneau – 40-1 à 40-3, rue Bérubé	297 100 \$
Sébastien Charbonneau – 50-1 à 50-3, rue Bérubé	297 100 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Rousseau et unanimement résolu :

- D’autoriser, conformément au règlement numéro 2019-09, le versement de la subvention à la construction résidentielle suivante :

<u>Nom et adresse</u>	<u>Subvention</u>
Sébastien Charbonneau – 40-1 à 40-3, rue Bérubé	3 000 \$
Sébastien Charbonneau – 50-1 à 50-3, rue Bérubé	3 000 \$

Adoptée

**14. Période de questions**

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**15. Levée de l'assemblée**  
**2022-09-14**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 46.

---

***Laurent Marcotte, maire***

---

***Galina Papantcheva, directrice générale***